

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ; Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;

Vu le règlement général des études et des examens de l'Université Bretagne Sud validé en CFVU le 16 juin 2022 ;

Arrêté: 23-01

Article 1^{er}: le jury du B.U.T spécialité GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS (GEA), est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2023-2024:

Jury de Sem	Jury de Semestres 1-3 - 5	Jury de Semestres 2-4-6	estres 2-4-6	JURY BUT 1 - BUT2 - BUT3	BUT2 - BUT3
Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité
		-		-	
President:		President:		President :	
Xavier Tripoteau	Directeur IUT Vannes	Xavier Tripoteau	Directeur IUT Vannes	Xavier Tripoteau	Directeur IUT Vannes
Membres :		Membres:		Membres :	
Anne-France BOUCHÉ	Directrice des études	Anne-France BOUCHÉ	Directrice des études	Anne-France BOUCHÉ	Directrice des études
Caroline CHABAULT-MARX	Cheffe de département	Caroline CHABAULT-MARX	Cheffe de département	Caroline CHABAULT-MARX	Cheffe de département
Nolwen ROUDAUT	Directrice des études	Nolwen ROUDAUT	Directrice des études	Nolwen ROUDAUT	Directrice des études
Catherine LEVEUGLE	professionnel	Catherine LEVEUGLE	professionnel	Catherine LEVEUGLE	professionnel
Pascal SOURGET	professionnel	Pascal SOURGET	professionnel	Pascal SOURGET	professionnel
Kévin TUAL	professionnel	Kévin TUAL	professionnel	Kévin TUAL	professionnel

Article 2 : la fonction de Président, ou de membre de jury ne peut être déléguée. En cas d'empêchement, le Directeur prend un nouvel arrêté de nomination de jury. Le Président du jury fixe les dates de séance et convoque les membres du jury. Le jury délibère valablement si la moitié de ses membres + 1 est réunie.

Article 3 : le Directeur de l'IUT de Vannes est chargé de l'exécution du présent arrêté

À Vannes, le

5 février 2024

Le Directeur de l'IUT de Vante Dr. Xavier TRIPOTEAU



Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;

Vu le règlement général des études et des examens de l'Université Bretagne Sud validé en CFVU le 16 juin 2022 ;

Arrêté: 23-02

Article 1^{er} : le jury du B.U.T **spécialité INFORMATIQUE** est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2023-2024 :

Jury de Se	Jury de Semestres 1-3-5	Jury de Sen	Jury de Semestres 2-4-6	JURY DE BUT	JURY DE BUT 1 - BUT2 - BUT3
Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité
<u>Président :</u>		Président :		Président :	
Xavier Tripoteau	Directeur IUT Vannes	Xavier Tripoteau	Directeur IUT Vannes	Xavier Tripoteau	Directeur IUT Vannes
<u>Membres :</u>		<u>Membres :</u>		Membres :	
François MERCIOL	Chef de département	François MERCIOL	Chef de département	François MERCIOL	Chef de département
Régis FLEURQUIN	Directeur des études	Régis FLEURQUIN	Directeur des études	Régis FLEURQUIN	Directeur des études
Le Cam Jean-François	Professionnel	Le Cam Jean-François	Professionnel	Le Cam Jean-François	Professionnel
Roirand Xavier	Professionnel	Roirand Xavier	Professionnel	Roirand Xavier	Professionnel

Article 2 : la fonction de Président, ou de membre de jury ne peut être déléguée. En cas d'empêchement, le Directeur prend un nouvel arrêté de nomination de jury. Le Président du jury fixe les dates de séance et convoque les membres du jury. Le jury délibère valablement si la moitié de ses membres + 1 est réunie.

Article 3 : le Directeur de l'IUT de Vannes est chargé de l'exécution du présent arrêté

À Vannes, le

5 février 2024

Le Directeur de l'IUT de Vannes Xavier TRIPOTEAU





Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ; Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;

Vu le règlement général des études et des examens de l'Université Bretagne Sud validé en CFVU le 16 juin 2022 ;

Arrêté: 23-03

Article 1^{er} : le jury du B.U.T spécialité TECHNIQUES DE COMIMERCIALISATION (TC) est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2023-2024 :

Jury de Se	Jury de Semestres 1-3-5	Jury de Sen	Jury de Semestres 2-4-6	JURY DE BUT	JURY DE BUT 1 - BUT2 - BUT3
Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité
Président <u>:</u> Xavier Tripoteau	Directeur IUT Vannes	<u>Président :</u> Xavier Tripoteau	Directeur IUT Vannes	<u>Président :</u> Xavier Tripoteau	Directeur IUT Vannes
<u>Membres :</u> Céline JACOB	Cheffe de département	<u>Membres :</u> Céline JACOB	Cheffe de département	<u>Membres :</u> Céline JACOB	Cheffe de département
Aurore BOISSEAU	Professionnelle	Aurore BOISSEAU	Professionnelle	Aurore BOISSEAU	Professionnelle
Nathalie POIREL	Professionnelle	Nathalie POIREL	Professionnelle	Nathalie POIREL	Professionnelle
Agathe BUCHET	Directrice des études	Agathe BUCHET	Directrice des études	Agathe BUCHET	Directrice des études
Stéfan AUTRET	Directeur des études	Stéfan AUTRET	Directeur des études	Stéfan AUTRET	Directeur des études

Article 2 : la fonction de Président, ou de membre de jury ne peut être déléguée. En cas d'empêchement, le Directeur prend un nouvel arrêté de nomination de jury. Le Président du jury fixe les dates de séance et convoque les membres du jury. Le jury délibère valablement si la moitié de ses membres + 1 est réunie.

Article 3 : le Directeur de l'IUT de Vannes est chargé de l'exécution du présent arrêté

À Vannes, le

5 février 2024

Le Directeur de l'IUT de Vangesin Xavier TRIPOTEAU

UTI



Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ; Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;

Vu le règlement général des études et des examens de l'Université Bretagne Sud validé en CFVU le 16 juin 2022 ;

Arrêté: 23-04

Article 1^{er} : le jury du B.U.T spécialité SCIENCE DES DONNÉES est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2023-2024 :

Jury de Se	Jury de Semestres 1-3-5	Jury de Sei	Jury de Semestres 2-4-6	JURY DE BUT	JURY DE BUT 1 - BUT2 - BUT3
Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité
Président :		Président :		Président :	
Xavier Tripoteau	Directeur IUT Vannes	Xavier Tripoteau	Directeur IUT Vannes	Xavier Tripoteau	Directeur IUT Vannes
<u>Membres :</u>		Membres:		Membres :	
Charlaine GARDAN	Cheffe de département	Charlaine GARDAN	Cheffe de département	Charlaine GARDAN	Cheffe de département
Audrey POTERIE	Directrice des études	Audrey POTERIE	Directrice des études	Audrey POTERIE	Directrice des études
Anne CUZOL	Directrice des études	Anne CUZOL	Directrice des études	Anne CUZOL	Directrice des études
Xavier DONCHÉRY	Professionnel	Xavier DONCHÉRY	Professionnel	Xavier DONCHÉRY	Professionnel
Tanguy LE NOUVEL	Professionnel	Tanguy LE NOUVEL	Professionnel	Tanguy LE NOUVEL	Professionnel

Article 2 : la fonction de Président, ou de membre de jury ne peut être déléguée. En cas d'empêchement, le Directeur prend un nouvel arrêté de nomination de jury. Le Président du jury fixe les dates de séance et convoque les membres du jury. Le jury délibère valablement si la moitié de ses membres + 1 est réunie.

Article 3 : le Directeur de l'IUT de Vannes est chargé de l'exécution du présent arrêté

À Vannes, le

5 février 2024

Le Directeur de l'IUT des finnes (fig. Xavier TRIPOTEAU